

la Vallée dorée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS

Facture
N° 2010-001-001096 Le 15/05/2010

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 15/06/2010

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : A00139

05-001-0019-A-001

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
04PA060286	0	60	60	

Période facturée : du 15/12/2009 au 15/05/2010

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
consommation eau	60	1,64000	98,40	5,50
Abonnement forfaitaire annuel	1	20,00000	20,00	5,50
DISTRIBUTION DE L'EAU		47,03%	118,40	
Taxe Assainissement	60	1,47000	88,20	5,50
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		35,03%	88,20	
redevance prélèvement	60	0,08160	4,90	5,50
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	60	0,38300	22,98	5,50
modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	60	0,28800	17,28	5,50
ORGANISMES PUBLICS		17,94%	45,16	

NET A PAYER : 265,60 euros
soit 1 742,22 francs

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
251,76	Eau	1	163,56	5,50	8,99
	Assainissement	1	88,20	5,50	4,85
	Total TVA :				13,84

* au taux de 1 euro = 6,55957 francs

Montants donnés à titre indicatif

- 1 Adresse de facturation.
- 2 Période de consommation d'eau facturée : (Facture type établie sur six mois)
Deux factures par an, une estimative et une basée sur le relevé de votre compteur.
- 3 Date à laquelle les fontainiers ont relevé votre compteur.
- 4 Adresse de branchement.
- 5 Le coût de la distribution de l'eau.
Il correspond aux :
 - Opérations de captage, de traitement et de production.
 - Contrôle de la qualité et de distribution d'eau.
 - Pose, renouvellement et entretien des réseaux d'eau potable.

Les tarifs comprennent l'abonnement (21,22€ HT par an sur une facture) et un coût lié à la consommation.

- 6 Le coût de la collecte et du traitement des Eaux Usées :
Il correspond à la pose, au renouvellement, à l'entretien des réseaux de collecte, au traitement des eaux usées et comprend un abonnement de 10euros HT.
- 7 Les redevances des organismes publics :
Il s'agit de taxes liées au prélèvement de l'eau et à la collecte des eaux usées, elles sont reversées par la Vallée Dorée à l'agence de l'eau.

Si vous connaissez des difficultés pour le règlement de cette facture d'eau, vous pouvez vous rapprocher du Trésor Public de Liancourt afin d'établir un échelonnement en 2 ou 3 fois.

Pour vous aider à répartir sur l'année votre facture d'eau et anticiper son paiement, nous vous rappelons qu'il est désormais possible de vous mensualiser, n'hésitez pas à nous contacter.

La qualité de votre eau en 2010

Réseau de : LIANCOURT
Exploité par La Communauté de Communes de la Vallée Dorée

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable principalement à partir d'un forage situé à **LABRUYERE**.



Les adoucisseurs

Si vous possédez un adoucisseur assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2009, 44 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 24 mg/l</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 43°F Eau très dure</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,33 mg/L Eau peu fluorée</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p>

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité sur le plan bactériologique. Elle est conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables (nitrates, fluor) et conforme pour les pesticides.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>

ARS de Picardie
Délégation territoriale de l'Oise
Service Santé Environnement
13 rue Biot 60000 Beauvais
03.44.89.61.36

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de la Délégation Territoriale de l'Oise.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.

Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.

LE FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par chaque Délégation Territoriale.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.